

VILLE DE BOUCHERVILLE

AVIS PUBLIC

ASSEMBLÉE PUBLIQUE DE CONSULTATION SUR LE PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 2026-290-57

À TOUTES LES PERSONNES HABILITÉES À VOTER ET SUSCEPTIBLES D'ÊTRE INTÉRESSÉES PAR LE PROJET DE RÈGLEMENT MODIFIANT LES DISPOSITIONS DU RÈGLEMENT DE ZONAGE NUMÉRO 2018-290 AFIN :

- De retirer l'obligation d'aménager une entrée commune pour l'usage H4 (habitation multifamiliale) dans la zone H-186

AVIS est, par les présentes, donné par la soussignée :

QUE le conseil municipal de Boucherville, à la suite de l'adoption, lors de sa séance ordinaire du 27 avril 2026, d'un projet de règlement portant le numéro 2026-290-57 et visant la modification du règlement de zonage 2018-290, tiendra une assemblée publique de consultation le lundi 25 mai 2026 à compter de 19 h 30, en la salle Pierre-Viger de l'hôtel de ville, situé au 500, rue de la Rivière-aux-Pins à Boucherville, en conformité des dispositions de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* (RLRQ c A-19.1);

QUE l'objet de ce projet de règlement est de retirer l'obligation d'aménager une entrée commune pour l'usage H4 (habitation multifamiliale) à la grille des spécifications la zone H-186;

QUE ce projet de règlement vise la zone H-186 qui comprend les propriétés situées :

- Du 88 au 97, rue du Puits
- Du 61 au 93, rue De La Perrière Sud (côté impair), à l'exception du 83-85, rue De La Perrière Sud (zone H-218)
- Du 66 à 90, rue De La Perrière Sud (côté pair)
- Du 83 au 91, rue De Lavaltrie (côté impair)
- Du 80 au 90, rue De Lavaltrie (côté pair)
- Du 89 au 97, rue Louis-H.-La Fontaine Sud
- Du 525 au 635, rue Antoine-Girouard (côté impair)
- Du 614 au 630, rue Antoine-Girouard (côté pair)
- Au 95, rue Pierre-Boucher

QU'AU cours de cette assemblée publique, seront expliqués le projet de règlement ainsi que les conséquences de son adoption. Les personnes qui désirent s'exprimer à ce sujet seront entendues;

QUE ce projet de règlement ne vise aucune disposition susceptible d'approbation référendaire;

QUE l'illustration des zones visées, ce projet de règlement et son résumé sur la modification proposée sont disponibles en consultant ce lien : boucherville.ca/avispublics (Projet de règlement zonage 2026-290-57) ou disponible pour consultation aux heures ordinaires de bureau à l'hôtel de ville de Boucherville situé au 500, rue de la Rivière-aux-Pins.

DONNÉ À BOUCHERVILLE,
Ce 6^e jour de mai 2026

M^e Marianna Ruspil, OMA, greffière